



Pour diffusion immédiate : 21/11/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE POUR PERMETTRE AUX ÉTUDIANTS-ATHLÈTES UNIVERSITAIRES D'ÊTRE RÉTRIBUÉS POUR DES PUBLICITÉS ET DES PARTICIPATIONS SPORTIVES

La disposition législative (S.5891-F/A.5115-E) permet aux étudiants-athlètes universitaires d'être rétribués pour l'utilisation de leurs nom, image ou ressemblance et d'être représentés par un avocat ou un agent

La gouverneure Hochul a signé aujourd'hui une disposition législative (S.5891-F/A.5115-E) qui permet aux étudiants-athlètes universitaires de l'État de New York d'être rétribués pour leur nom, leur image ou leur ressemblance sans risquer de perdre leur bourse ou leur droit de participer à des activités sportives universitaires.

« Nos étudiants-athlètes universitaires sont des héros sur le terrain, et ils méritent d'être traités comme des héros même après le coup de sifflet final », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Pendant trop longtemps, les étudiants-athlètes universitaires n'ont pas pu bénéficier des avantages extraordinaires que leur travail acharné apporte à leurs écoles. Je suis fière de signer cette disposition législative qui aidera les étudiants-athlètes universitaires de New York à obtenir la reconnaissance qu'ils méritent. »

Plus précisément, cette disposition législative interdit à un établissement supérieur ou à une association sportive universitaire, y compris la National Collegiate Athletic Association (NCAA), de maintenir toute règle empêchant les étudiants de percevoir une rémunération suite à l'utilisation de leur nom, de leur image ou d'une ressemblance à l'étudiant-athlète, et de participer à une compétition sportive universitaire du fait d'une telle rémunération. Elle interdit également à un établissement supérieur ou à une association sportive universitaire de rétribuer un étudiant pour l'utilisation de son nom, de son image ou de sa ressemblance et permet aux joueurs d'utiliser une représentation professionnelle fournie par des avocats et des agents d'athlètes agréés dans l'État de New York. En outre, la nouvelle loi exige que les établissements supérieurs participant à la division I de la NCAA fournissent aux étudiants-athlètes des services sous forme d'aide à l'obtention d'un diplôme, de développement de carrière, de santé financière et mentale, de formation à la discrimination et au harcèlement, et de formation au leadership.

Avant le changement de la politique de la NCAA en 2021 pour autoriser les contrats NIL, l'interdiction de payer les étudiants-athlètes pour leur travail était considérée comme injuste et exploitante. Cela a eu un impact particulier sur les étudiants de couleur. Les étudiants-athlètes prennent des risques importants, au profit des établissements supérieurs, et n'étaient pas autorisés à partager ce bénéfice au-delà d'une bourse, qui peut être bien inférieure aux revenus qu'ils produisent pour l'école.

Cette disposition législative établira désormais une loi expresse à New York permettant aux étudiants de partager les bénéfices économiques créés par leurs accomplissements sportifs, aux côtés de leurs établissements supérieurs et universités qui peuvent générer des revenus par le biais des médias, de la vente de billets et de produits dérivés.

La NCAA a indiqué que le revenu total généré par les départements sportifs s'élevait à près de 19 milliards de dollars en 2019. Parmi ces recettes, plus de 2 milliards de dollars proviennent de la vente de billets.

Le sénateur d'État Kevin S. Parker a déclaré : « Après des années de plaidoyer et de travail acharné, je suis ravi que la gouverneure Hochul ait signé ce projet de loi pour soutenir et protéger nos athlètes de la division I de la National Collegiate Athletics Association (NCAA). Cette disposition législative révolutionnaire permettra à nos étudiants-athlètes de rester à l'école, de recevoir une compensation financière pour leur nom, leur image et leur ressemblance, et de protéger les bourses sportives et l'admissibilité aux études, même après une blessure. L'obtention d'une bourse d'études ne devrait pas servir de base pour refuser aux athlètes d'autres rémunérations, surtout lorsque nombre d'entre eux sont issus de communautés traditionnellement marginalisées où joindre les deux bouts est un dilemme quotidien. Je suis fier d'avoir le soutien de mes collègues du Sénat et de l'Assemblée, en particulier de la membre de l'Assemblée Michaëlle Solages, qui s'est jointe à moi dans cet effort pour garantir que nos étudiants-athlètes aient toutes les chances de réussir non seulement dans leur établissement, mais aussi après avoir obtenu leur diplôme. »

Michaëlle C. Solages, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Aujourd'hui, nous sommes aux côtés des étudiants-athlètes, des anciens étudiants-athlètes, de leurs familles et des législateurs pour faire un pas de géant dans la bonne direction pour nos étudiants-athlètes. De nombreux athlètes, dont certains n'auraient pas eu les moyens d'aller dans un établissement supérieur sans leurs prouesses sportives, viennent de communautés traditionnellement marginalisées où il est difficile de joindre les deux bouts au quotidien. La possibilité de payer le coût de la vie en dehors des bourses d'études changera la donne pour de nombreux étudiants-athlètes et leurs familles. Nous espérons que les établissements supérieurs de la division I continueront à veiller aux meilleurs intérêts des étudiants-athlètes en établissant des plans d'épargne pour les étudiants, ainsi qu'un fonds pour les étudiants-athlètes en difficulté financière, comme le suggère notre projet de loi. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418